



Etablissement public territorial de bassin

Entente Oise Aisne

Commission hydrographique Aisne aval

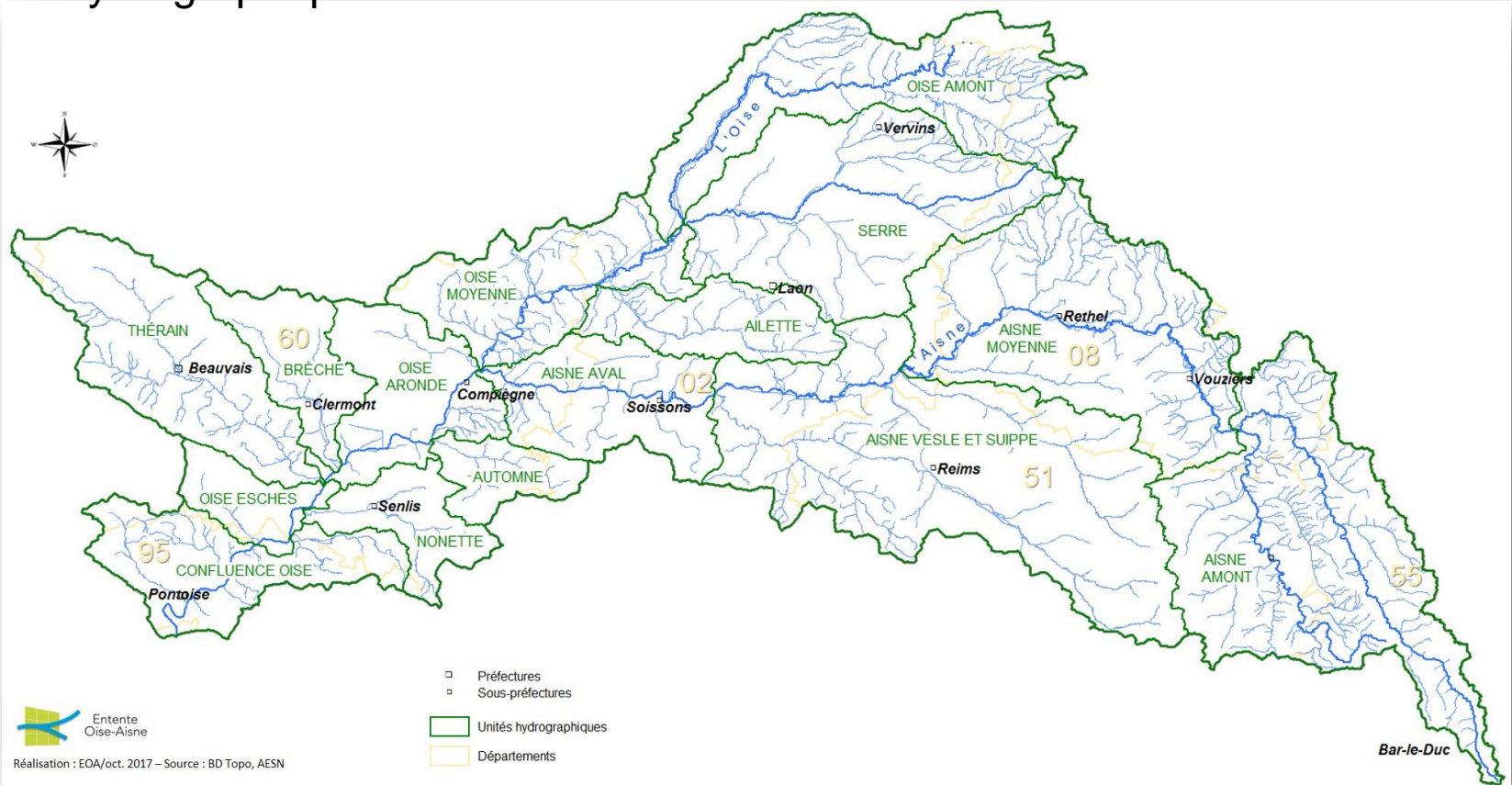
Séance du 16 janvier 2019

Sommaire

- Contexte
- Le territoire Aisne-aval
- Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise
- Les actions du territoire : éléments de connaissances et propositions de la Commission hydrographique

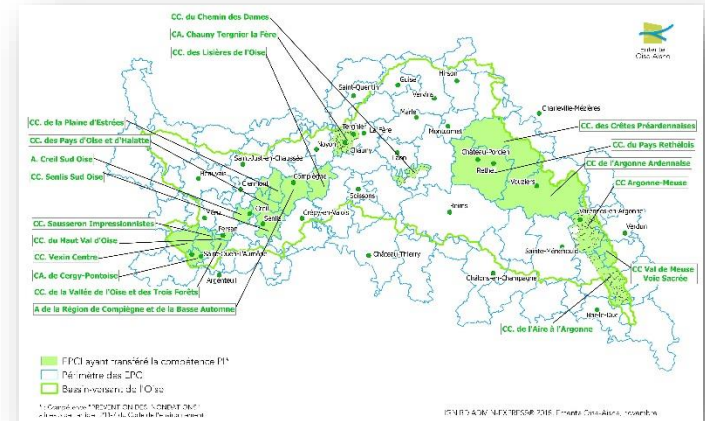
Le bassin versant de l'Oise

15 unités hydrographiques



Les compétences de l'Entente

- **Prévention des inondations**
(compétence transférée par les EPCI)
- **Maitrise des eaux de ruissellement**
(compétence transférée par les départements ou par les EPCI)
- **Animation, concertation**
(compétence transférée par les départements)



La gouvernance de l'Entente

Commissions hydrographiques

concerter les acteurs et établir des programmes cohérents

Proposition de programmes d'actions

et leur programmation pluriannuelle technique et financière

Bureau

Examen des programmes, délégations

Débats et propositions portées à la

Comité syndical

connaissance

Comité consultatif

Bilan des actions, enjeux et grands projets à l'échelle du bassin



Etablissement public territorial de bassin



Entente
Oise-Aisne

Le territoire Aisne-aval

Le territoire Aisne-aval

Compétences GEMA

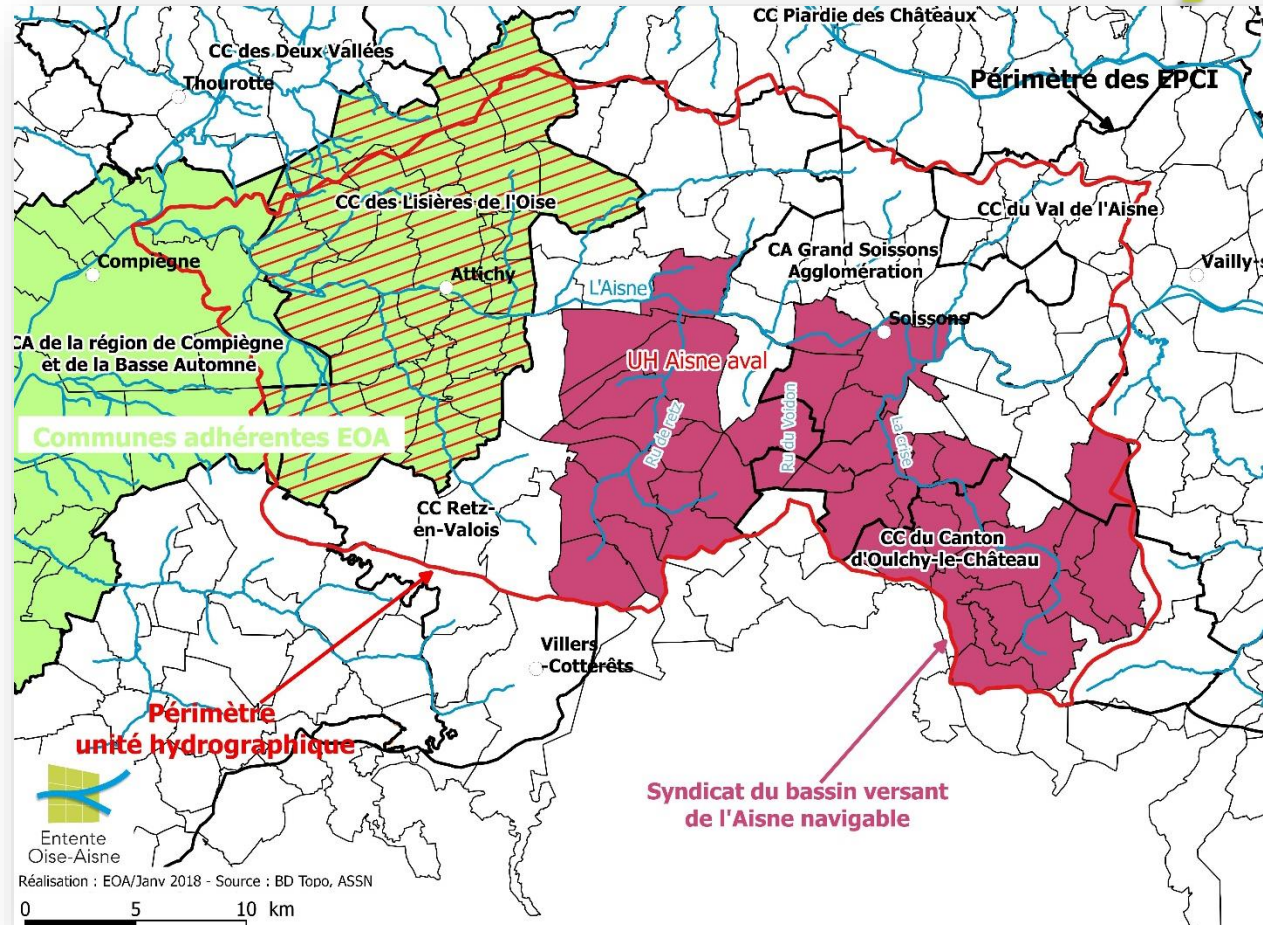
Syndicat du bassin
versant Aisne navigable
(Voidon, Crise, Retz)

PI

- 4 EPCI
- Entente Oise-Aisne sur CC Lisières de l'Oise, Agglo Compiègne

Ruissellement :

- CC Lisières de l'Oise



Le territoire Aisne aval

Les arrêtés CATNAT

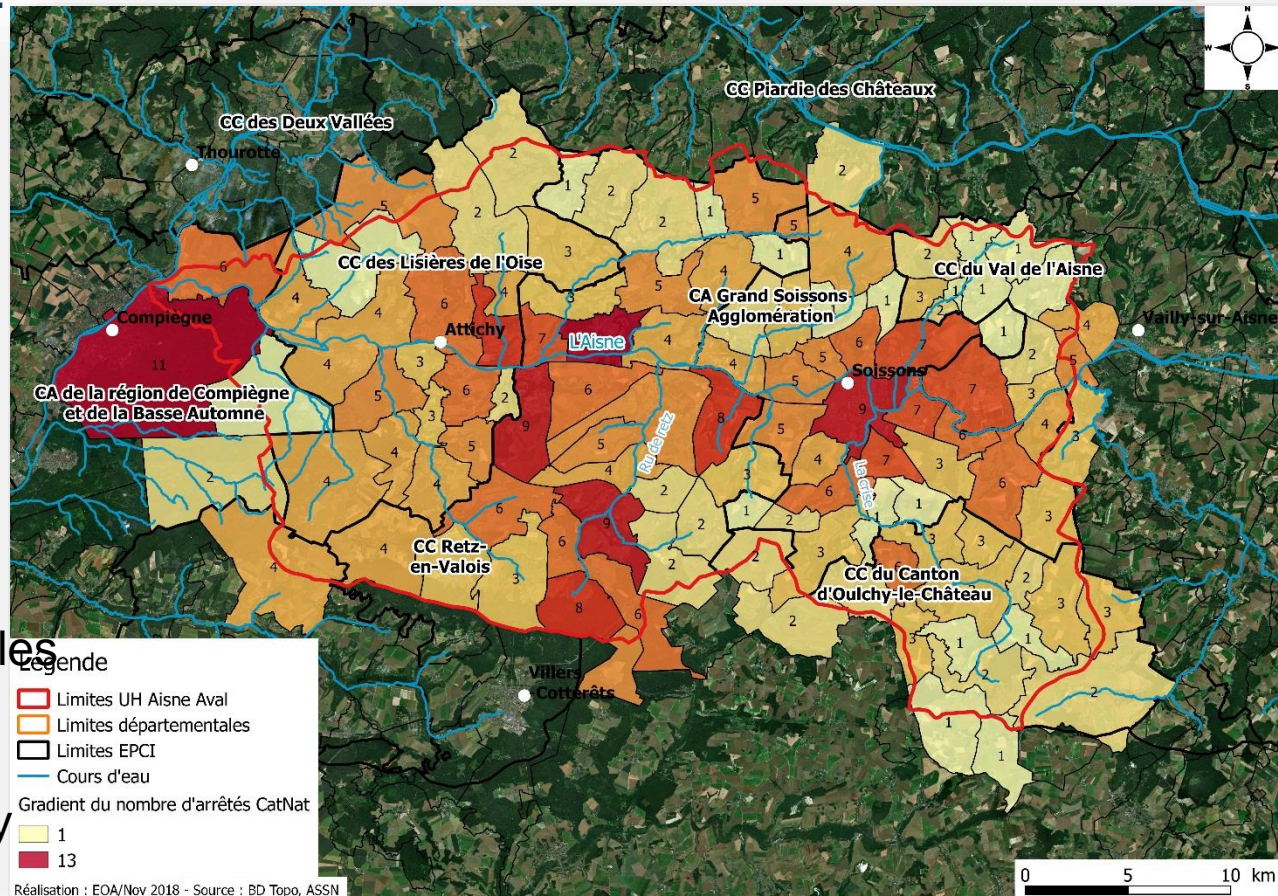
- Inondation et coulées de boue
- Remontée de nappe

Débordement :

Soissons, Belleu, Vic-sur-Aisne, ...

Ruissellement :

- Bitry
- Crise : Vauxbain, Courmelles
- Voidon : Mercin-et-Vaux, Saconin-et-Breuil
- Retz : Coeuvres-et-Valsery



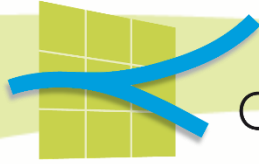


Etablissement public territorial de bassin

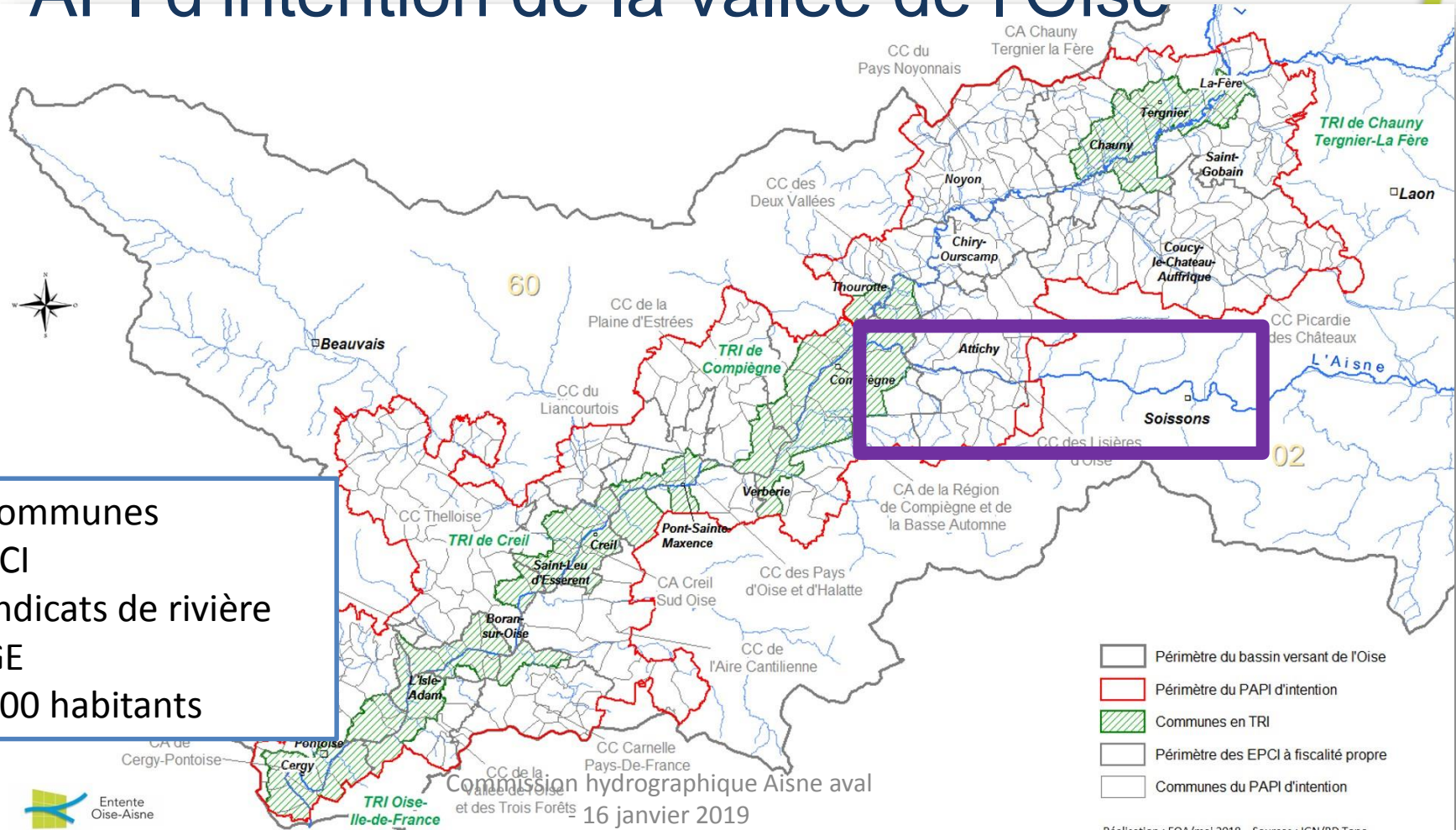


Entente
Oise-Aisne

Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise



Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise



361 communes
17 EPCI
16 syndicats de rivière
5 SAGE
800 000 habitants

Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise

Animateur : Entente Oise-Aisne (*également porteur de certaines actions*)

Comité de pilotage, Comité technique, 6 groupes de travail

(connaissance du territoire, outils de communication, systèmes d'endiguement, stratégie d'aléa, gestion de crise, stratégie d'aménagement de la vallée de l'Oise)

Plan d'actions :
59 actions réparties
suivant 7 axes de
gestion du risque

Axe 1 : Amélioration connaissance
et conscience du risque

Axe 2 : Surveillance et
prévision

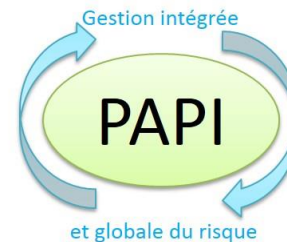
Axe 7 : Gestion ouvrages
de Protection hydrauliques

Axe 3 : Alerte et gestion
de crise

Axe 6 : Ralentissement des
écoulements

Axe 4 : Prise en compte
du risque dans
l'urbanisme

Axe 5 : Réduction vulnérabilité
des biens et des personnes



Le PAPI, la stratégie de résilience des territoires

OBJECTIFS SUR LES CRUES FRÉQUENTES (30 ANS)

- ✓ Limiter les dommages, **réduction des niveaux** d'eau
- ✓ Conforter les **ouvrages existants** (assurer la sécurité des personnes)
- ✓ Lutter contre le **ruissellement**

- ✓ Avoir des **réseaux résilients**
- ✓ Maintenir l'emploi et l'**attractivité** du territoire
- ✓ Accompagner les **établissements sensibles**
- ✓ Réduire les dommages sur l'habitat (individuel, social)

OBJECTIFS SUR LES CRUES MOYENNES (100 ANS)

OBJECTIFS SUR LES CRUES EXTRÊMES (1 000 ANS)

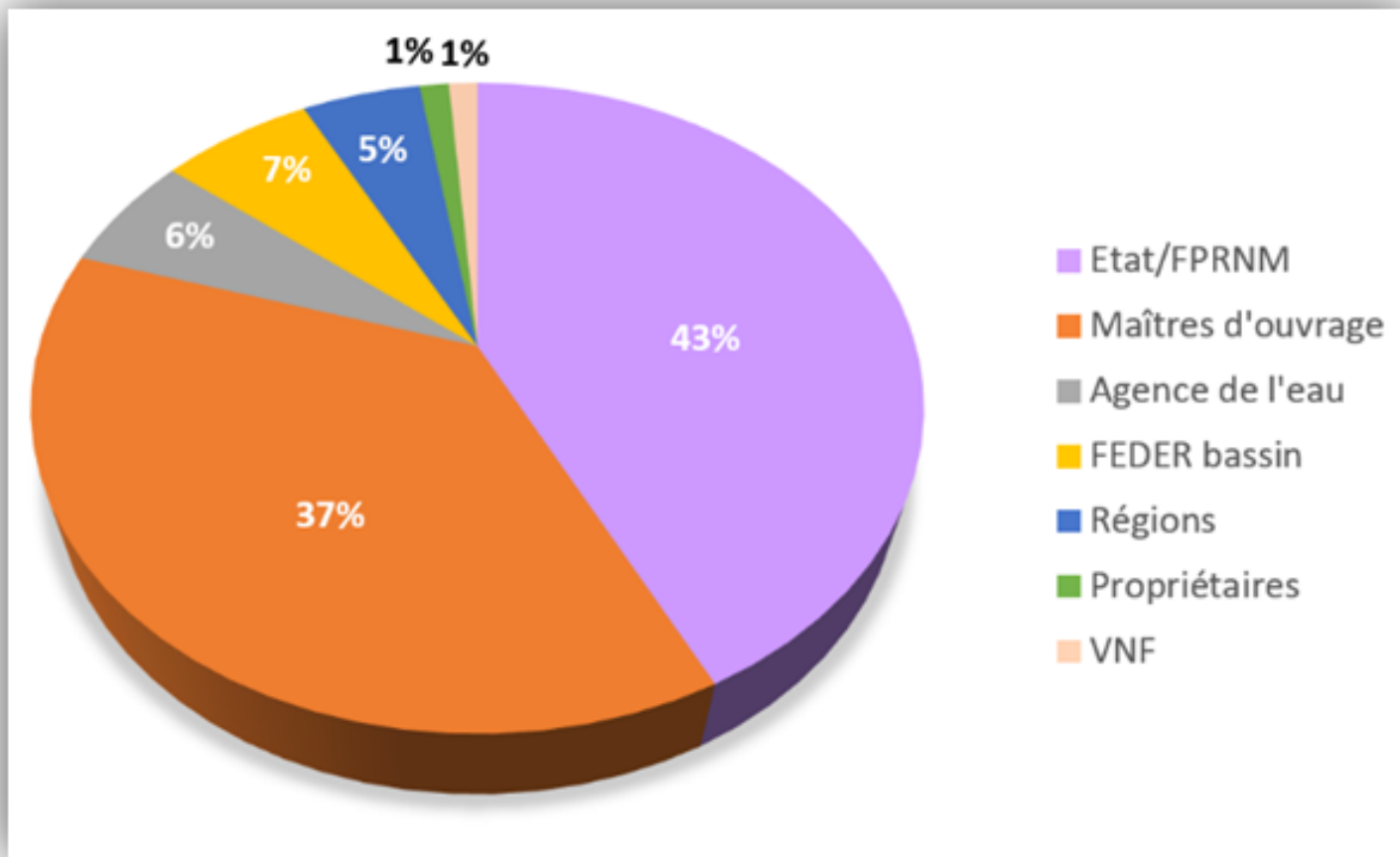
- ✓ Améliorer la préparation à la **crise**
- ✓ Coordonner la réponse à la crise

- ✓ Améliorer la connaissance des aléas et des enjeux
- ✓ Adapter les comportements
- ✓ Améliorer l'organisation et l'alerte à la population

OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Le PAPI, le financement

Coût global :
~4 M €



Le PAPI, calendrier prévisionnel

- ✓ **21 juin 2018** : Copil du PAPI d'intention
- ✓ **Avant le 30 septembre 2018** : engagement des parties prenantes
- ✓ **Décembre 2018** : délibération de l'EOA
- ✓ **Jusqu'à Mars 2019** : Instruction par la DREAL avant labellisation du PAPI d'intention en comité Plan Seine
- ✓ **2^{ème} semestre 2019** : Commencement des 1^{ères} actions
- ✓ **2019-2022** : Mise en œuvre du PAPI d'intention
- ✓ **2022-2028** : Mise en œuvre des travaux dans le PAPI complet



Etablissement public territorial de bassin



Entente
Oise-Aisne

Les actions du territoire :

éléments de connaissances et propositions de la Commission hydrographique

Le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

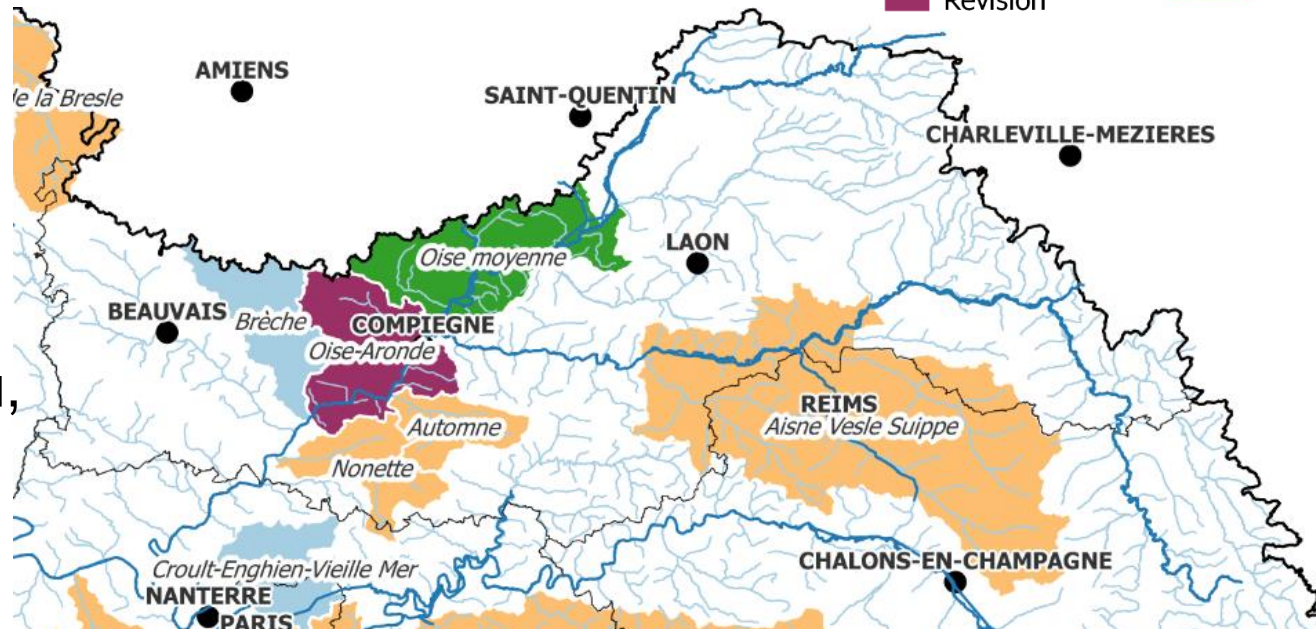
Avancement des SAGE

- Élaboration
- Instruction
- Mis en oeuvre
- Nappe de Beauce
- Révision



Pourquoi initier une démarche **SAGE** ?

- Anticiper les problèmes de ressources en eau,
- S'adapter au changement climatique



Les outils de gestion du risque

- La conscience du risque
- La prévision, l'alerte et la gestion de crise
- L'aménagement du territoire
- Réduire la vulnérabilité du territoire
- La gestion de l'aléa
- Les ouvrages de protection
- La maîtrise du ruissellement

Etablissement public territorial de bassin

Entente Oise Aisne

La conscience du risque

Les repères de crue

Obligation pour les communes (loi du 30 juillet 2003)

1 commune (Rethondes)

- Proposition de programmation ?



Rethondes

www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/

La conscience du risque

Sensibilisation des scolaires

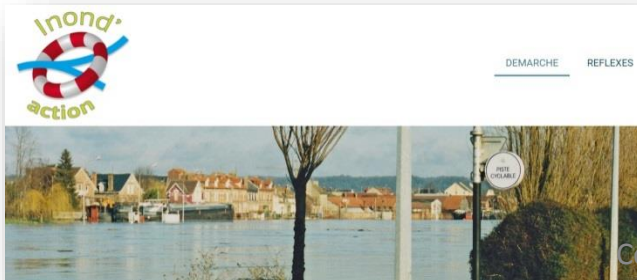
Jeu « Crue & d'eau »

Proposition de programmation ?



Réunions d'information sur les risques, DICRIM

Obligation pour les communes dotées d'un PPR (L. 125-2 du CE)



Site www.inondaction.net
Porte-clé, magnets



La prévision, l'alerte et la gestion de crise

Prévision

Service de prévision des crues (Aisne et Crise)



Service d'information sur le risque de crues
des principaux cours d'eau en France

Systemes d'alerte

ARCBA

A développer pour les crues rapides (coulées de boue) ?

PCS (plan communal de sauvegarde)

Obligation pour les communes dotées d'un PPR

PICS réalisé sur la CC Lisières de l'Oise



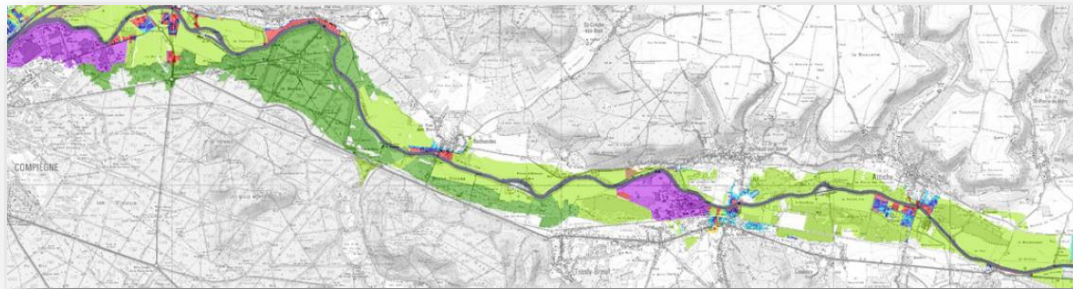
L'aménagement du territoire

PPRi (plan de prévention des risques d'inondation)

- PPRi de la vallée de l'Aisne (2008), inondation et coulées de boue

- PPRi Oise et Aisne, en cours d'élaboration

Zone violette : site Weylchem-Lamotte



PAPI vallée d'Oise -> Accompagner le développement de la résilience sur des projets urbains pilotes en zone inondable constructible

L'aménagement du territoire

Documents d'urbanisme

SCOT et PLUi doivent être compatibles avec le PGRI,

(-> note de cadrage : intégrer un diagnostic de vulnérabilité dans un document d'urbanisme, DRIEE IDF)

PAPI vallée d'Oise -> intégration dans les docs d'urbanisme (ARCBA)

Maï 2018

« La vulnérabilité d'un territoire aux inondations :
Quels enjeux pour les documents d'urbanisme ?
Comment l'évaluer et l'intégrer ? »



Réduire la vulnérabilité du territoire

PAPI vallée d'Oise -> diagnostic de la vulnérabilité à l'échelle de la vallée de l'Oise

Diagnostiques du bâti :

PAPI vallée d'Oise -> diagnostic ERP, logements sociaux

Guide autodiagnostic (*DRIEE IDF*) :
Diffusion à partir du 1^{er} trimestre 2019



La gestion de l'aléa

Les zones d'expansion de crues

Identifiées dans le PPRi et le SCOT du Soissonais comme à préserver

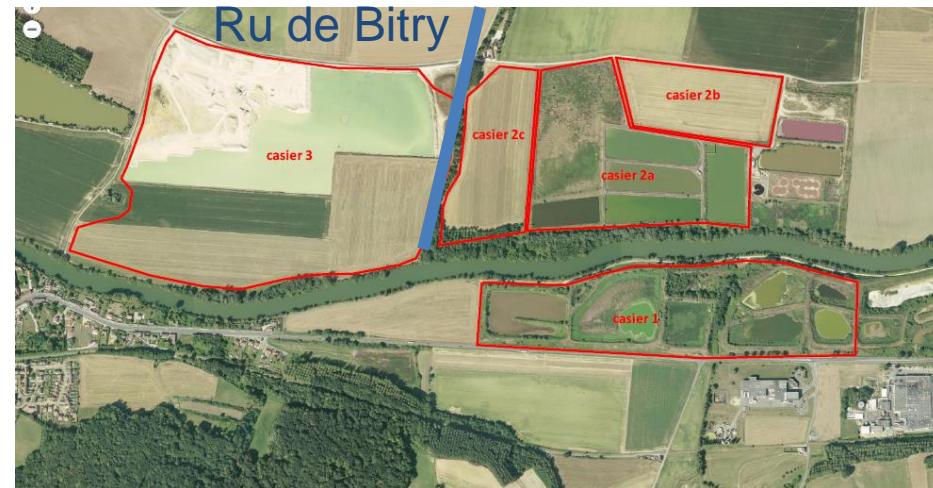
PAPI vallée d'Oise -> étude de reconquête de ZEC

Projet Vic-sur-Aisne

Bassin de stockage par pompage

Etude d'orientation (copil juin 2018) :
création casier unique en rive droite

PAPI vallée d'Oise -> étude
environnementale pour
scénario de déviation du ru de Bitry.



Les ouvrages de protection

Mise en conformité des ouvrages (décret de mai 2015)

La structure PI définit le système d'endiguement, son niveau de protection et la zone protégée (responsabilité)

Système d'endiguement :

- digues protégeant plus de 30 personnes
- dispositif de régulation (vanne, pompe, ...),
- autres ouvrages : bassins, ouvrages ayant une autre fonction (remblai routier, canal, ...) -> nécessité de **convention** entre gestionnaire et la structure PI (financement d'éventuels travaux pour s'assurer que l'ouvrage remplisse sa fonction de protection).



Les ouvrages de protection

Les ouvrages recensés :

- **Attichy** (650 m)

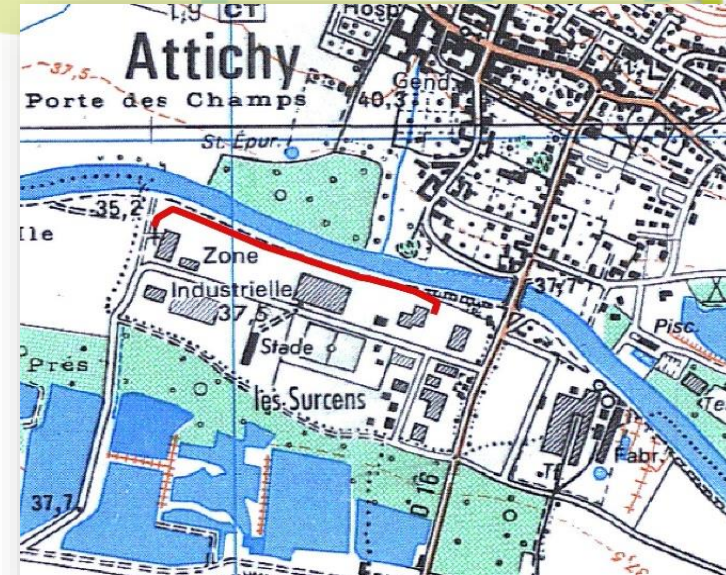
Zone protégée : zone industrielle,
casernes de pompier

Niveau protection : crue décennale

-> Convention de mise à disposition à établir
entre l'Entente (PI) et les propriétaires (commune d'Attichy, privé)

- ... autres ouvrages ?

PAPI vallée d'Oise -> groupe de travail sur l'identification systèmes
d'endiguement puis étude de danger pour mise en conformité



Le ruissellement

Item 4 (L211-7 du CE) : La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols
-> Compétence non obligatoire, partagée

Un enjeu du territoire : orages en 2016, 2018

Financement possible :

Agence de l'eau, Département Oise, Région, FEDER, Etat (études via PAPI)

Syndicat Aisne navigable :

- Etude pour un programme d'hydraulique douce sur le BV Crise
- Travaux réalisés en 2015 à Mercin-et-Vaux



Bitry, 2016

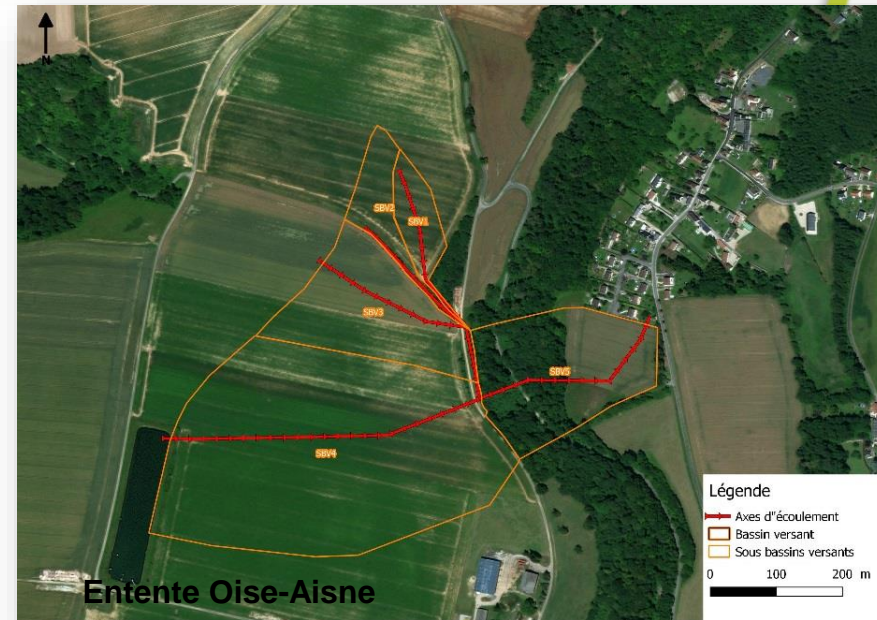
Le ruissellement

Ru de Bitry :

- Travaux (haie sur talus) : réalisés en 2018
- Diagnostics en cours sur autres sous bassins (zones à enjeux de Saint-Pierre, Bitry et Moulin-sous-Touvent)

Ru de Vandy:

- Diagnostic débuté sur Chelles



Zonage d'assainissement eaux pluviales à **Tracy-le-Mont et Berneuil**



Etablissement public territorial de bassin

Entente Oise Aisne

Merci de votre attention